

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 01818

Numéro SIREN : 414 876 177

Nom ou dénomination : MAINCARE SOLUTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 25/05/2018 sous le numéro de dépôt 30736

Le 25 mai 2018

DÉCLARATION DE RÉGULARITÉ ET DE CONFORMITÉ

SOUS le N° 30736

Monsieur Christophe Boutin, agissant en qualité de :

- Président de la société Maincare Solutions, une société par actions simplifiée au capital de 7.051.554 euros dont le siège social est situé Espace France – Bâtiment E et F – 4, voie Romaine, 33610 Canéjan et dont le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux est le 414 876 177 ("Maincare Solutions"), et
- Gérant de la société Savart & Michel, une société à responsabilité limitée au capital de 80.000 euros, dont le siège social est situé au 9A, Chemin des près, 38240 Meylan et dont le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Grenoble est le 400 669 040 ("Savart & Michel"),

dûment habilité à signer la présente déclaration,

préalablement à la déclaration de régularité et de conformité de la fusion absorption de Savart & Michel par Maincare Solutions, expose les faits suivants :

EXPOSÉ

1. Maincare Solutions détient l'intégralité du capital et des droits de vote de Savart & Michel depuis le 15 juin 2017, date à laquelle Maincare Solutions a procédé à l'acquisition de la totalité des actions de Savart & Michel.
2. Il a été décidé de procéder à une opération de fusion absorption de Savart & Michel par son associé unique, Maincare Solutions. Le projet de fusion de Savart & Michel et de Maincare Solutions s'inscrit dans une démarche visant à rationaliser et simplifier l'organigramme juridique du groupe Maincare auquel appartiennent les deux sociétés.
3. Par décisions en date du 9 février 2018, le Comité de Surveillance de Maincare Solutions a :
 - a. autorisé la fusion par voie d'absorption de Savart & Michel par Maincare Solutions, et
 - b. autorisé le président de Maincare Solutions à signer le traité de fusion au nom et pour le compte de Maincare Solutions.
4. Dans ce cadre, un projet de traité de fusion a été signé par Savart & Michel et Maincare Solutions le 12 février 2018, prévoyant que la fusion sera réalisée au 31 mars 2018 avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2017 (le "Traité de Fusion"). Le Traité de fusion a été déposé, le 19 février 2018, au Greffe du tribunal de commerce de Bordeaux pour Maincare Solutions et au Greffe du tribunal de commerce de Grenoble pour Savart & Michel.

5. L'avis relatif au projet de fusion et le Traité de Fusion ont été publiés sur les sites internet de Savart & Michel et de Maincare Solutions à compter du 22 février 2018 et pendant une période ininterrompue de 30 jours au moins. Cette publication n'a été suivie d'aucune opposition à la fusion émanant de créanciers sociaux, dans le délai de 30 jours prévu par la réglementation.
6. L'ensemble des documents devant être mis à la disposition des associés et actionnaires ont été mis à la disposition des associés et actionnaires de chacune des sociétés, au siège social, dans les délais requis.
7. L'avis constatant la réalisation de la fusion de Maincare Solutions ainsi que l'avis concernant la dissolution de Savart & Michel ont été respectivement publiés dans les journaux d'annonces légales ci-après :
 - a. Pour Maincare Solutions : *de Republicain*
 - b. Pour Savart & Michel : *Affiches grenoble & dauphine*

Cet exposé étant fait, la déclaration ci-après est effectuée :

DÉCLARATION

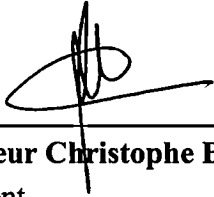
Le soussigné, ès qualité, déclare que :

- la fusion de Savart & Michel et de Maincare Solutions réalisée au 31 mars 2018 par voie d'absorption de Savart & Michel par Maincare Solutions a été régulièrement accomplie, conformément à la loi et aux règlements, et
- Savart & Michel a été définitivement dissoute le 31 mars 2018.

La présente déclaration est faite conformément aux dispositions de l'article L. 236-6, alinéa 3 du Code de commerce.

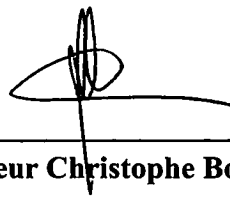
Fait à Canéjan, le 31 mars 2018

Pour Maincare Solutions :



Monsieur Christophe Boutin
Président

Pour Savart & Michel :



Monsieur Christophe Boutin
Gérant

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
BORDEAUX
Le 02/05 2018 Dossier 2018 19571, référence 2018 A 06706
Enregistrement : 125 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Cent vingt-cinq Euros
Montant reçu : Cent vingt-cinq Euros
L'Agent administratif des finances publiques

Dominique ELAIDON
Agent Administratif
des finances publiques